

Feuille1

REF-Union - COMMISSION THF
PLAN DE LA BANDE IARU RÉGION 1 50 - 52 MHz

Références: IARU R1 Tel Aviv 1996 - San Marino 2002 - Comm THF 11/03 - Sun City 2011 - Varna 2014
m.à.j. F6ETI 28/01/2015

(ALLOCATION FRANCE: 50,000 - 52,000 MHz)

Décision no 2012-1241 du 2 octobre 2012 fixant les conditions d'utilisation des fréquences par les stations radioélectriques du service d'amateur ou du service d'amateur par satellite

SEGMENT	Largeur bande maxi	ALLOCATION	USAGE	
50.000	500 Hz	Télégraphie exclusive (excepté projet balises)	50,000 - 50,010	Région 1 *
			50,010 - 50,020	Région 2 *
			50,020 - 50,030	Région 3 *
			* Réserve pour futur projet de balises synchronisées (b)	
			50,050	Futur centre d'activité international CW
50.100			50,090	Centre d'activité intercontinental CW
50.100	2700 Hz	SSB - Télégraphie		International préféré
			50.100 - 50.130	Section intercontinentale
			50.110	Centre d'activité intercontinental (c)
			50.130 - 200	Section internationale
50,200			50,150	Centre international d'activité
50,200	2700 Hz	SSB - Télégraphie	50,285	Usage général Cross-band
50,300				
50,300	2700 Hz	MGM Bande étroite Télégraphie	50,305	Centre d'activité PSK
50,400			50,310 - 50,320	Centre d'activité EME
50,400			50,320 - 50,380	Centre d'activité MS
50,400	1000 Hz	MGM Télégraphie		Exclusif balises
50,500			50,401 +/- 500 Hz	Balises WSPR (g)
50,500	12 kHz	TOUS MODES	50,510	SSTV
50,500			50,540 - 50,580	Passerelle FM simplex voix par Internet
50,500			50,550	Images
50,500			50,600	RTTY
50,500			50,620 - 50,750	Communications numériques
50,500			50,630	Appel voix numérique (Digital Voice)
50,500			51,210 - 51,390	Entrée relais FM voix numérique espacement 20 kHz (e)
50,500			51,410 - 51,590	Simplex FM voix numérique (f)
52.000			51,510	Appel FM
52.000			51,810 - 51,990	Sorties relais FM, espacement 20 kHz

NOTES SUR LE PLAN DE LA BANDE 50 - 52 MHz

1. PLAN DE LA BANDE 50 - 52 MHz IARU RÉGION 1

Feuille1

Ce plan de bande, d'abord adopté lors de la conférence IARU Région 1 de Torremolinos (1990) et révisé lors de la conférence de 1996 de Tel-Aviv, en 2002 à San Marino Conference, et en 2011 à la conférence de Sun City, est recommandé pour une utilisation dans les pays de la partie européenne de la Région 1 qui autorisent cette partie du spectre radioélectrique aux amateurs. Dans de nombreux pays de la partie africaine de la Région 1 (voir les notes accompagnant le tableau d'attribution des fréquences UIT) la bande 50 - 54 MHz est attribuée au service d'amateur à titre primaire. Ces pays peuvent se référer au plan de bande SARL.

1.1. Notes de bas de page

a. supprimé.

2. USAGE

Les notes suivantes font référence à la colonne Utilisation dans le plan de bande. Comme déjà indiqué dans l'introduction de la section 3 (du VHF Manager Hand Book), le bon esprit des opérateurs amateur doit tenir compte de ces règles qui sont faites pour confort du trafic, mais aucun droit de fréquences réservées ne peut être dérivé d'une mention dans la colonne usage ou des notes ci-après.

2.1. Notes de bas de page

b. Le segment 50.0 - 50.1 MHz est actuellement partagé avec les balises de propagation. Voir 11.3 du VHF Manager Handbook.

c. La fréquence d'appel DX intercontinentale 50,110 MHz ne devrait à aucun moment être utilisée pour appeler dans la partie européenne de la Région 1.

d. Supprimée

e. Pour la spécification de la téléphonie FM, voir la section 8.2 (du VHF Manager Hand book)

f. Ce segment est pour un usage uniquement en simplex, aucune passerelle Digital Voice n'est permise.

Le trafic de données intégré est autorisé avec la voix numérique (Digital Voice). Les utilisateurs de la DV doivent vérifier que le canal n'est pas utilisé par les autres modes,

g. Les fréquences WSPR dans le plan de bande sont le centre de la fréquence émise (pas la fréquence porteuse supprimée ou l'affichage du VFO). (Varna 2014)

Pour la numérotation des canaux FM téléphonie, voir le chapitre 4.1 (du VHF Manager Hand Book)

Dans les pays dans la partie européenne de la Région 1 IARU où il est permis de mettre en place des relais FM sur 50 MHz, les canaux indiqués sont recommandés afin d'établir une communauté,

Dans les pays où les autorités nationales ne permettent pas de fréquence de sortie supérieure à 51 MHz aux relais, les fréquences de sortie de relais peuvent être de 500 kHz en dessous de la fréquences d'entrée du relais. (Tel Aviv 1996)